

Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

(61^e article)

Allemands.

Les renseignements relatifs aux prisonniers de guerre allemands parviennent de France en grand nombre ; ils émanent de sources britannique, américaine et française. La plupart de ces prisonniers sont actuellement rassemblés dans des camps de transit, et certains d'entre eux ont déjà été transférés au Canada.

En revanche, peu d'informations ont été transmises à l'Agence du front d'Italie.

La correspondance que les prisonniers de guerre et les internés civils, retenus soit en Afrique du Nord, soit aux Etats-Unis, échangent avec leurs familles en Allemagne s'est nettement améliorée depuis quelques mois ; en effet, il a été constaté que, depuis le mois de mai de 1944, tous les prisonniers de guerre allemands aux Etats-Unis sont en relation avec leurs familles.

La Croix-Rouge belge a communiqué, de Bruxelles, un certain nombre d'actes de décès concernant des militaires allemands tués et inhumés en Belgique.

La délégation du Comité international à Bogota a fait parvenir à Genève une liste contenant les noms d'une centaine d'internés civils allemands groupés dans un camp de Colombie, au sujet desquels l'Agence n'avait encore reçu aucune information.

Américains.

Aviateurs. — Durant la première quinzaine d'octobre, l'Agence a reçu des Autorités militaires allemandes plusieurs centaines de cartes d'avis de capture ou de décès d'aviateurs américains. Des cartes de capture provenant de parachutistes et d'autres militaires faits prisonniers sur le front de France sont également arrivées à Genève.

Les différentes délégations du Comité international ont communiqué les renseignements suivants sur la situation des prisonniers de guerre américains dans les pays danubiens.

Agence centrale des prisonniers de guerre

Roumanie : tous les prisonniers de guerre américains retenus dans les camps de Roumanie ont été libérés et, dès la fin d'août, ils ont été, y compris ceux qui étaient blessés, transportés par avion en Italie du Sud.

Hongrie : les aviateurs américains capturés en Hongrie ont été transférés depuis peu en Allemagne. Seuls les grands blessés et les malades qui ne peuvent être transportés continuent à être soignés dans les hôpitaux militaires hongrois jusqu'au moment où leur déplacement sera possible.

Bulgarie : les officiers et soldats de l'aviation américaine retenus au camp de Choumen, en Bulgarie, ont été libérés le 10 septembre et conduits par chemin de fer en Turquie. Les civils américains résidant en Bulgarie n'avaient pas été internés.

L'Agence a reçu, d'autre part, trois listes télégraphiques de noms de civils internés aux Philippines. D'après les renseignements fournis antérieurement, le Service américain estime avoir eu connaissance des noms de presque tous les internés de cette région. En outre, il vient de recevoir pour la première fois du Bureau de renseignements japonais un message télégraphique en langue japonaise émanant d'un homme interné aux Philippines ; ce message, daté du 17 septembre 1944, répond à un télégramme expédié de Genève le 28 juin 1944. Des messages de ce genre étaient transmis jusqu'à présent par la Croix-Rouge japonaise.

Belges.

L'article 45, alinéa 3, du « Code des prisonniers de guerre » accorde à ceux-ci le droit d'organiser entre eux un système d'assurance mutuelle. Se fondant sur le principe de cet article, les prisonniers de guerre belges du Stalag VIII A ont créé une association, à laquelle a été donné le nom de « Mutuelle Léopold III ».

Les dirigeants de cette association ont envoyé récemment à Genève un dossier fort intéressant qui permet de se rendre compte du mécanisme de cette œuvre et du développement qu'elle a pris grâce au concours et à l'initiative de tous les Belges prisonniers dans ce camp.

Agence centrale des prisonniers de guerre

« ... Fin mai 1942, disent-ils, cinq Belges du camp se rendant compte de l'isolement dans lequel chaque prisonnier se trouvait, alors qu'une longue captivité était une chose des plus probables et que bien des épreuves allaient s'abattre sur lui et sur sa famille, décidèrent qu'une action de solidarité était une nécessité urgente qui aurait les meilleurs effets sur le moral de chacun et sur la situation de famille des plus éprouvés. Une fois de plus, notre devise nationale se révélait un guide sûr et c'est sous le nom de Celui qui incarne le pays que la « Mutuelle » fut fondée.

Passant à la réalisation pratique, le petit groupe des cinq s'adjoignit huit autres prisonniers qui étaient animés des mêmes idées et qui, par leur situation ou leur influence dans le camp, se trouvaient être à même de propager et de faire réussir l'idée commune.

Ces treize membres fondateurs constituèrent le premier conseil d'administration qui comptait de droit parmi ses membres l'homme de confiance des Belges, dont la compétence en cette matière est si justement reconnue par l'article 43 de la Convention, et qui entreprit immédiatement toutes les démarches utiles aux fins d'obtenir l'autorisation officielle. »

Depuis le 7 septembre, la Mutuelle a vécu et prospéré, ainsi que les documents reçus en témoignent.

Le Comité international a félicité les animateurs de la « Mutuelle Léopold III » ; il ne peut que se réjouir d'une telle initiative, qui réalise dans son application pratique un article de la Convention de Genève.

Ajoutons que dans le même esprit d'entraide, le « Secours belge » du Stalag I A contribue aussi à soutenir les prisonniers de guerre matériellement et moralement.

Journal de camp. — « L'Hirondelle ». Mensuel belge du Stalag II B. Les Belges du Stalag II B publient depuis trois ans un périodique mensuel dont les livraisons comptent dix pages ronéographiées artistiquement illustrées. L'homme de confiance y renseigne ses camarades sur les envois de secours, l'aide sanitaire de la Croix-Rouge de Belgique, les pensions d'invalidité et sur les manifestations organisées au camp même. Des chroniqueurs occasionnels qui évoquent les souvenirs du pays, le travail de la mine, la pratique réconfortante des sports, s'efforcent de relever le moral de leurs camarades de captivité.

Agence centrale des prisonniers de guerre

Britanniques.

Les prisonniers de guerre britanniques retenus en Roumanie et en Bulgarie ont été libérés et rapatriés, soit par avion vers l'Italie du Sud, soit par chemin de fer vers la Turquie.

Un certain nombre de civils britanniques, internés en France sous l'occupation allemande, ont été transférés par les forces allemandes au camp de Westertimke ; d'autres ont regagné leur domicile et ceux d'entre eux qui, par suite des circonstances, n'ont pu le faire, sont provisoirement hébergés, soit à la Cité universitaire de Paris, soit à Vichy.

Certains renseignements parvenus récemment indiquent que la plupart des Britanniques capturés récemment sur le front hollandais, ont été transférés au Stalag XII A.

Français.

A la suite de diverses interventions du Comité international, les postes suisses ont organisé l'acheminement du courrier des prisonniers de guerre français en Allemagne à destination de leurs familles en France. Cependant des difficultés de communication à l'intérieur de la France retardent encore, dans une certaine mesure, la remise de ce courrier aux destinataires.

Pour ces mêmes raisons, le Service français de l'Agence reçoit de France un grand nombre de demandes de renseignements.

Japonais.

Le Service japonais a reçu récemment, des Etats-Unis et du Canada, un grand nombre de réponses à des enquêtes concernant des civils japonais réunis dans des « Assembly Centers » ; la plupart de ces demandes d'enquêtes avaient été expédiées du Japon au cours de l'été 1943.

De nouvelles listes signalent des prisonniers de guerre aux îles Hawaï et en Australie (camp de Murchison) ; d'autre part, une liste de prisonniers de guerre a été transmise de Chine (camp de Paoki) par le délégué du Comité international.

Agence centrale des prisonniers de guerre

Yougoslaves.

Les opérations militaires qui se déroulent actuellement obligent le Service yougoslave à adapter constamment son activité à ces conditions changeantes.

La brusque suspension du trafic postal dans telle partie du pays, comme la reprise des communications dans telle autre région, posent à chaque instant des problèmes nouveaux dont la solution est délicate.

La correspondance des prisonniers de guerre yougoslaves en Allemagne avec leurs familles habitant les régions occupées par les armées russes ou par les forces yougoslaves de libération, sera acheminée, aussitôt que possible, vers leur destination par l'intermédiaire de l'Agence ; un grand nombre de messages express adressés en Croatie passent également par le Service yougoslave.

La statistique du courrier arrivant et partant accuse une augmentation très marquée sur les chiffres des mois correspondants de 1943.

Le Comité international ayant récemment demandé aux Autorités militaires allemandes l'envoi de listes nominatives de tous les prisonniers de guerre yougoslaves, le Service a déjà reçu près de 100.000 noms correspondant aux deux tiers des camps. D'Allemagne encore sont parvenues environ 22.000 cartes de capture qui se rapportent à des transferts de camps et à de nouveaux prisonniers. Dans leur nombre figurent quelques noms de « femmes-partisans » qui sont assimilées aux prisonniers de guerre.

Visites reçues. — Le Comité international a reçu les visites des personnalités ici nommées :

M. Jacques de Bourbon-Busset, directeur et président a.i. de la Croix-Rouge française, et M^{me} de Bourbon-Busset ; colonel Garteiser, directeur des relations extérieures de la Croix-Rouge française ; M. Reuter, président a.i. de la Croix-Rouge luxembourgeoise, président de la Chambre des députés du Luxembourg ; MM. A. Bœver et J. Dupong, délégués du Gouvernement luxembourgeois ; D^r Albrecht, envoyé du ministère des Affaires étrangères du Reich (division juridique) ; lieutenant-général

Kwei Yun-Chin, major-général Pen Keding, M. Dsung ; S.A.R. le prince Adalbert de Prusse ; Sir Richard Howard-Vyse, directeur de la Section des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge britannique et de l'Ordre de St-Jean ; M^{lle} S. J. Warner, directrice de la Section des relations extérieures de la Croix-Rouge britannique.

Activité du Service des secours intellectuels du Comité international de la Croix-Rouge ¹

Dès le printemps de l'année 1940, le Comité international de la Croix-Rouge reçut des camps de prisonniers des demandes toujours plus nombreuses, et si pressantes, de livres ou de matériel d'étude que la nécessité s'imposa de créer à l'Agence centrale des prisonniers de guerre un service de secours intellectuels en faveur des prisonniers de guerre et internés civils.

D'autre part, à la suite des sollicitations que leur adressaient des organisations internationales de philanthropie ou d'éducation ayant leur siège à Genève, et désireuses d'être mises au bénéfice de l'art. 39 de la Convention de Genève de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre ², les Gouvernements allemand et britannique chargèrent le Comité international de centraliser les demandes de livres émanant des camps et d'acheminer vers leur destination les envois que ces organisations seraient appelées à faire aux prisonniers.

C'est dans ce dessein que fut créé, sous la présidence de M. Martin Bodmer, membre du Comité international, le « Comité consultatif pour la lecture des prisonniers et internés de guerre » ³, composé comme on le sait des organisations suivantes :

¹ *Hors-texte.*

² L'article 39 du « Code des prisonniers de guerre » dit notamment : « Les représentants des Puissances protectrices et des sociétés de secours dûment reconnues et autorisées pourront envoyer des ouvrages et des collections de livres aux bibliothèques des camps de prisonniers. »

³ *Revue internationale*, novembre 1941, pp. 894-898 ; février 1942, pp. 122-135 ; novembre 1942, pp. 826-828.